Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20220525-033-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022 Notification : 30/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

## **COMMUNE DE MUS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 16 mai 2022 Nombre de conseillers en exercice : 15

Le mardi vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1ère Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2ème Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3ème Adjointe.

Mesdames et Messieurs Fréderic AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Ghislain MARCANT, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absent excusé: Monsieur Jean-Louis BLANC.

Monsieur Jean-Louis BLANC donne procuration à Monsieur Fréderic AUSSEL.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 033-2022 JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire explique qu'en application des articles 254 à 267 et A36-13 du code de procédure pénale, une liste de jury d'assises doit être établie annuellement.

Le nombre de juré pour la Commune de Mus est de 1 juré (Arrêté préfectoral du 18 avril 2022).

Les communes sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté.

Après tirage au sort, les trois personnes désignées sont :

- LAURENT Dominique, Georgette, Suzanne
- ROMERO Stéphan
- DE GRACIA Sylvaine, Sophie, Christine

Pour copie conforme, A Mus, le 25 mai 2022, Le Maire,

12

Patrick BENEZECH.